

Motion des groupes politiques de la Majorité du Conseil municipal de Lyon à propos du recul de la parité dans le cadre de la réforme des collectivités territoriales

Mme RABATEL Thérèse, Adjointe : Je vais vous lire ce texte très court, qui n'allongera pas trop le Conseil municipal.

« La réforme des collectivités territoriales présentée actuellement par le Gouvernement met en danger les progrès de la parité effectués ces dernières années en France.

En effet, le scrutin uninominal majoritaire à un tour proposé pour élire 80 % des futurs conseillers territoriaux sera défavorable aux femmes : les faits montrent que le scrutin de liste à la proportionnelle utilisé aux élections régionales et européennes permet aux femmes d'accéder aux fonctions électives de façon quasi paritaire, tandis que l'élection au scrutin uninominal à la majorité utilisé pour les élections législatives ou cantonales rend la présence des femmes encore très minoritaire.

Le lot de consolation proposé soudain par le Président de la République pour permettre aux femmes d'être plus largement élues dans les communes de 500 à 3.500 habitants est une façon de les cantonner au premier niveau du pouvoir, sans leur permettre d'accéder aux autres.

C'est donc un recul historique que la France entamerait, après les progrès inachevés et récents de la réforme constitutionnelle de 1999 favorisant « l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et aux fonctions électives ». C'est un recul flagrant de la démocratie, le retour à une démocratie amputée, les femmes représentant la moitié des êtres humains.

Les groupes de la Majorité du Conseil municipal de Lyon appellent donc les Parlementaires à s'opposer à un texte de régression, inacceptable voire anticonstitutionnel et anti-démocratique. Et les groupes de la Majorité demandent instamment au Gouvernement de revenir sur son projet de loi afin de respecter l'égalité femmes-hommes. »

(Applaudissements.)

M. LE MAIRE : Monsieur Havard, vous avez du travail !

Je vous souhaite à tous de très bonnes fêtes de fin d'année.

(La séance est levée à 19 h 40.)